

L'Île-de-France concentre la moitié des salariés du secteur privé les mieux rémunérés de France

Insee Analyses Île-de-France • n° 141 • Octobre 2021



Première région en nombre d'emplois, l'Île-de-France est aussi celle où les salaires dans le secteur privé sont les plus élevés. En 2018, la moitié des salariés franciliens perçoivent en effet plus de 2 265 euros nets par mois en équivalent temps plein, soit près de 400 euros de plus qu'au niveau national. Par ailleurs, l'Île-de-France concentre la moitié des 10 % des salaires les plus élevés de France. Dans la métropole du Grand Paris, les salaires sont plus élevés que dans les autres grandes métropoles de province, ils y sont aussi plus dispersés. Enfin, dans certains territoires, les salariés qui y travaillent perçoivent des rémunérations très différentes des salariés qui y résident.

En 2018, avec 6 375 000 emplois, l'Île-de-France concentre 23 % de l'emploi français et se situe ainsi au premier rang des régions ► **sources**. Le salariat y est plus développé et concerne 93 % des emplois (89 % en province). Parmi les 5,9 millions de salariés, 4,8 millions sont employés dans le secteur privé, soit 82 % (trois points de plus qu'au niveau national). Du fait des temps partiels, ces salariés représentent l'équivalent de 4,2 millions d'emplois à temps plein.

L'Île-de-France est la région où les salaires versés sont les plus élevés

En 2018, la moitié des salariés franciliens du privé perçoivent un **salairé en équivalent temps plein (EQTP)** de plus de 2 265 euros nets par mois. Il s'agit là du salaire médian, supérieur en Île-de-France au niveau observé dans l'ensemble de la France (1 871 euros).

En raison de la forte présence dans la région des salaires les plus élevés, le salaire mensuel net moyen francilien en EQTP (3 034 euros) est supérieur de 28 % au salaire moyen national (2 369 euros).

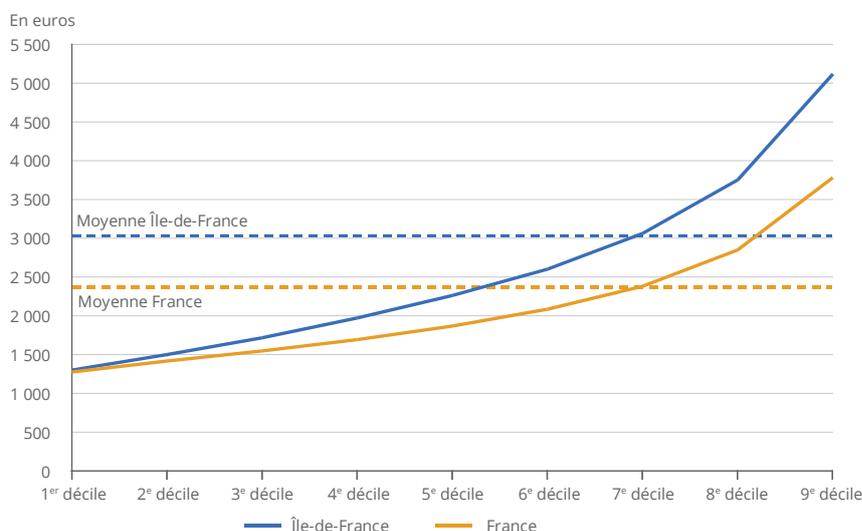
Au bas de l'échelle des salaires (1^{er} décile), un salarié francilien sur dix gagne moins de 1 306 euros, montant très proche du niveau national (1 282 euros). Les écarts entre l'Île-de-France et le reste du territoire apparaissent plus marqués lorsque les

salaires sont plus élevés ► **figure 1**. En particulier, un salarié francilien sur dix (soit 419 000 salariés en EQTP) perçoit plus de 5 114 euros, alors que ce montant concerne moins de 5 % des salariés dans l'ensemble de la France.

Parmi eux, 70 % sont des hommes et 92 % des cadres. Les salariés concernés sont en

majorité âgés de plus de 45 ans et exercent dans le secteur tertiaire. Ils occupent des postes d'ingénieurs de l'informatique ou de cadres des services administratifs, comptables, financiers ou commerciaux. Encore plus haut dans l'échelle salariale, un salarié francilien sur cent gagne plus de 14 000 euros nets par mois en EQTP. Ces salaires très élevés sont alors quasi

► 1. Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP) en Île-de-France et en France en 2018



Lecture : 10 % des salariés franciliens du privé gagnent moins de 1 306 euros nets par mois en équivalent temps plein. **Champ :** France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs. **Source :** Insee, base Tous salariés 2018.

exclusivement versés à des cadres (97 %) et à des hommes (80 %). Âgés de plus de 50 ans pour la plupart, les salariés en question occupent des postes de dirigeants d'entreprises ou de cadres des services administratifs, comptables et financiers.

Les hauts salaires à l'échelle nationale sont particulièrement concentrés en Île-de-France et dans la métropole du Grand Paris

Au niveau national, 10 % des salariés du secteur privé perçoivent plus de 3 776 euros nets par mois en EQTP (**hauts salaires**). Parmi eux, la moitié travaille en Île-de-France et 40 % dans la métropole du Grand Paris (MGP). Plus on s'éloève dans l'échelle salariale nationale, plus la concentration dans la région Île-de-France ou dans l'agglomération parisienne est forte. En particulier, deux tiers des salariés français percevant des **très hauts salaires** (les 1 % des salaires les plus élevés) exercent en Île-de-France et 57 % dans la MGP.

La concentration des hauts salaires en Île-de-France peut être mise en regard de celle observée pour les ménages disposant de hauts patrimoines ou de hauts revenus. L'Île-de-France regroupe en effet 28 % des ménages à haut patrimoine (notamment lié au logement) et 31 % de ceux déclarant de hauts revenus ► **figure 2**. La plus forte concentration des salaires en Île-de-France tient notamment au fait que, lorsqu'ils appartiennent à un même couple, deux salariés percevant une haute rémunération ne correspondent qu'à un seul ménage. Elle tient aussi au profil des emplois et des salariés.

De manière générale, l'Île-de-France est une région où les cadres, les salariés très diplômés ainsi que les fonctions métropolitaines supérieures sont plus représentés que sur le reste du territoire. Le poids de la métropole du Grand Paris est prépondérant dans la région. Or, les salaires versés dans les grandes métropoles sont en moyenne plus élevés qu'ailleurs ► **figure 3**. Mais l'agglomération parisienne apparaît tout à fait spécifique.

En effet, en comparant la MGP avec les autres grandes métropoles de province, les plus proches en nombre d'emplois notamment (Lyon, Aix-Marseille-Provence, Toulouse, Bordeaux, Nantes et la Métropole Européenne de Lille), des écarts salariaux significatifs subsistent en faveur de l'agglomération parisienne ► **pour comprendre**. Les salaires y sont globalement plus élevés que dans les autres grandes métropoles : la moitié des salariés de la MGP perçoivent en effet plus de 2 382 euros nets mensuels en EQTP alors qu'ils sont la moitié à gagner plus de 1 958 euros nets par mois dans l'ensemble des six principales

métropoles de province, soit un salaire médian supérieur de 22 % dans la MGP. Les écarts sont les plus importants pour les salaires les plus élevés, même si les salariés percevant ces hautes, voire très hautes, rémunérations exercent des activités a priori similaires. Seule la métropole de Toulouse fait figure d'exception : on y compte une part non négligeable de hauts salaires dans les fonctions de personnels d'études et de recherche, notamment dans le domaine de l'aéronautique.

Si l'Île-de-France est la région où les salaires sont les plus élevés (28 % de plus que la moyenne nationale et 21 % de plus que la médiane nationale), ce constat est toutefois à rapprocher du coût de la vie et du foncier, qui diffère selon le territoire. Dans l'agglomération parisienne, les prix

des biens et des services sont en moyenne plus élevés de 9 % que ceux observés en province (hors Corse et outre-mer).

Le salaire dépend du profil du salarié et de son secteur d'activité

En 2018, les salaires en EQTP des femmes franciliennes sont en moyenne inférieurs de 17 % à ceux des hommes ► **figure 4**. C'est en partie dû à la structure des postes occupés. Toutefois, à caractéristiques identiques, un écart de salaires entre les femmes et les hommes subsiste ; il reste de - 6 %. Cet écart s'est atténué depuis 2009, il était alors de près de - 9 %.

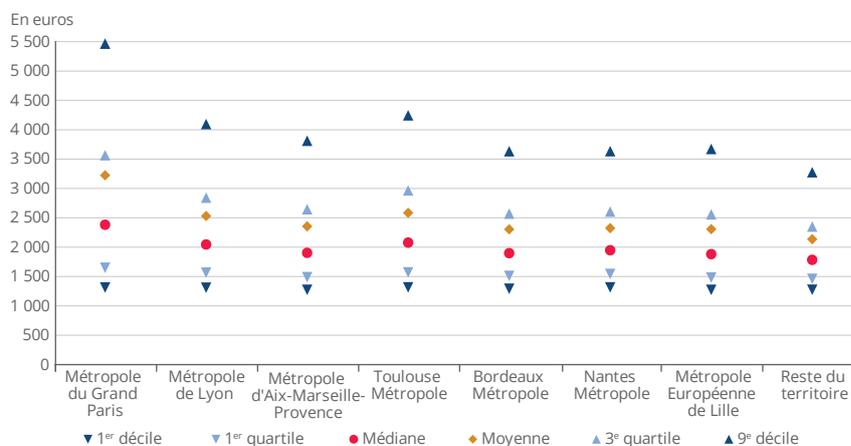
La catégorie socioprofessionnelle joue également un rôle important dans les

► 2. Part de l'Île-de-France dans les hauts revenus, les hauts patrimoines et les hauts salaires français

	Part de l'Île-de-France (en %)	Effectif
Habitants	18	12 213 000
Ménages	18	5 223 000
Ménages à hauts revenus	31	944 000
Ménages à hauts patrimoines	28	830 000
Emplois (salariés et non salariés)	23	6 375 000
Hauts salaires (EQTP)	50	827 000

Lecture : l'Île-de-France compte 944 000 ménages à hauts revenus. Ils représentent 31 % des ménages à hauts revenus français. Sources : Insee, recensement de la population 2018, Filosofi 2018, Enquête Histoire de vie et Patrimoine 2018, estimations annuelles d'emploi et base Tous salariés 2018.

► 3. Dispersion des salaires nets mensuels en EQTP dans les grandes métropoles françaises



Lecture : les 10 % de salariés aux salaires les plus élevés dans la métropole du Grand Paris gagnent plus de 5 467 euros nets par mois en EQTP (9^e décile). Dans la métropole de Lyon, le seuil du 9^e décile est de 4 098 euros.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs. Source : Insee, base Tous salariés 2018.

► 4. Salaires mensuels nets moyens en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe en 2018

	Île-de-France			France		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Cadres*	4 153	5 249	4 823	3 683	4 511	4 214
Professions intermédiaires	2 439	2 680	2 566	2 180	2 500	2 353
Employés	1 818	1 854	1 833	1 655	1 762	1 690
Ouvriers	1 579	1 870	1 823	1 555	1 821	1 774
Ensemble	2 708	3 267	3 034	2 118	2 547	2 369

* Y compris chefs d'entreprises salariés.

Lecture : en Île-de-France, les femmes cadres gagnent en moyenne 4 153 euros nets par mois en EQTP contre 3 683 euros en France.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs. Source : Insee, base Tous salariés 2018.

niveaux de salaires. Les cadres franciliens gagnent en moyenne 4 823 euros, alors qu'un salarié occupant une profession intermédiaire perçoit 2 566 euros nets par mois en EQTP. Les ouvriers et employés perçoivent des salaires sensiblement inférieurs (environ 1 830 euros). Toutes choses égales par ailleurs (notamment le sexe, car les hommes et les femmes ne se répartissent pas de la même façon parmi les catégories socioprofessionnelles), les cadres gagnent 55 % de plus que les professions intermédiaires.

Le salaire versé augmente avec l'âge. Un jeune de moins de 25 ans est payé 1 592 euros nets par mois en EQTP en moyenne, contre 2 927 euros pour un salarié entre 35 et 39 ans (45 % de moins). Cet écart relève en partie d'un effet de structure : les jeunes cadres entrent sur le marché du travail plus tard que les ouvriers, ils sont donc moins représentés chez les moins de 25 ans ; de plus, la probabilité d'occuper un poste de cadre quand on n'a pas le diplôme correspondant augmente avec l'âge. En faisant abstraction des caractéristiques autres que l'âge, l'écart significatif restant reflète en partie la progression du salaire avec l'expérience : celui-ci reste inférieur de 15 % pour les jeunes. Le constat est similaire lorsqu'on étudie la situation des salariés âgés de 55 à 59 ans ; ils perçoivent en moyenne un salaire de 3 727 euros nets mensuels, soit 27 % de plus qu'un salarié âgé de 35 à 39 ans et, une fois corrigés les effets de structure, l'écart résiduel s'élève encore à 10 %.

C'est dans les établissements financiers et d'assurance que l'on est le mieux rémunéré en Île-de-France ► **figure 5**. Vient ensuite la fabrication de matériels de transport.

► 5. Salaires mensuels nets moyens et médians en EQTP par secteur d'activité en Île-de-France et en France en 2018

En euros

Secteur d'activité	Île-de-France		France	
	Salaire mensuel moyen	Salaire mensuel médian	Salaire mensuel moyen	Salaire mensuel médian
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2 308	1 741	2 094	1 778
Cokéfaction et raffinage	3 758	3 360	3 923	3 607
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	3 985	3 266	2 957	2 433
Fabrication de matériels de transport	4 120	3 422	3 194	2 670
Fabrication d'autres produits industriels	3 391	2 656	2 532	2 127
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3 578	2 771	2 934	2 430
Construction	2 497	2 096	2 145	1 866
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 780	2 048	2 176	1 716
Transports et entreposage	2 671	2 244	2 247	1 942
Hébergement et restauration	1 849	1 580	1 698	1 505
Information et communication	3 874	3 154	3 405	2 829
Activités financières et d'assurance	4 704	3 339	3 578	2 688
Activités immobilières	3 014	2 318	2 478	1 988
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	3 126	2 191	2 410	1 782
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	2 181	1 808	1 900	1 645
Autres activités de services	2 504	1 921	2 074	1 595
Ensemble	3 034	2 265	2 369	1 871

Lecture : dans le secteur de la construction, les salariés franciliens gagnent en moyenne 2 497 euros nets par mois en EQTP contre 2 145 euros en France.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2018.

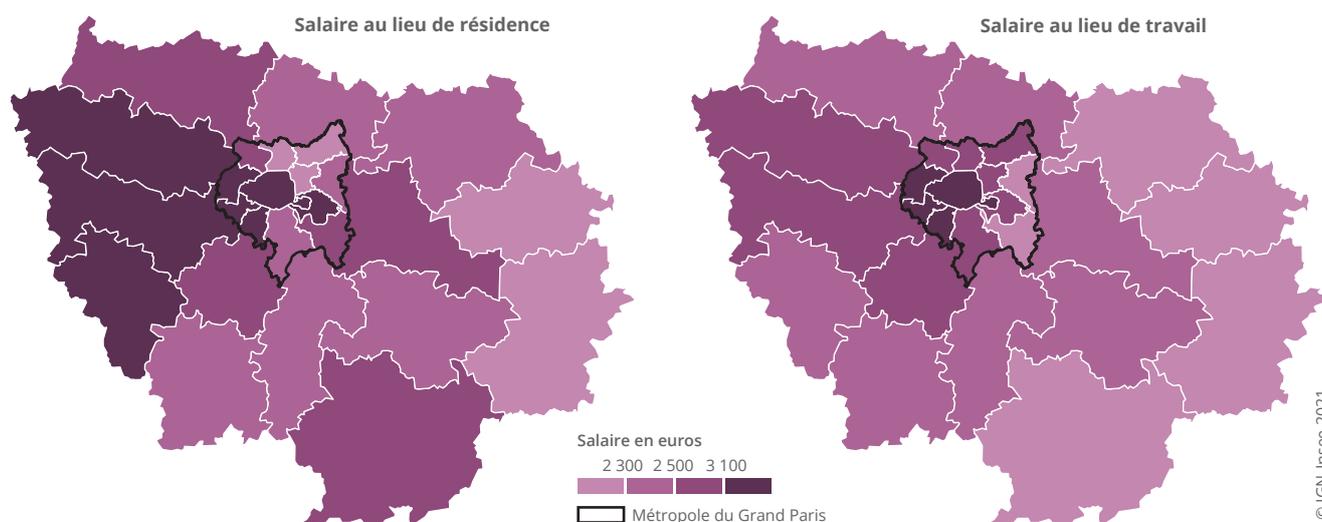
En France, la hiérarchisation des salaires selon le secteur d'activité est différente. La cokéfaction et raffinage constitue le secteur le plus rémunérateur, les activités financières et d'assurance se positionnant juste en dessous. En France comme en Île-de-France, le secteur de l'hébergement et restauration affiche les rémunérations les plus faibles, avec une forte proportion d'emplois à temps très partiel.

D'autres facteurs, comme la taille de l'entreprise ou le type de contrat (CDD/CDI, temps complet ou non complet, apprenti

ou intérim), influent sur le niveau de salaire, mais de manière moins discriminante.

Les disparités salariales selon les caractéristiques des salariés, qu'il s'agisse de leur âge, leur sexe ou leur catégorie socioprofessionnelle, s'observent également dans les autres grandes métropoles. En particulier, les écarts femmes-hommes sont d'ampleur similaire dans toutes les métropoles. S'agissant des écarts entre jeunes et moins jeunes, entre cadres et non-cadres, la MGP apparaît en revanche plus inégalitaire. Globalement, la dispersion

► 6. Salaires mensuels nets moyens en EQTP en Île-de-France en 2018 par zone d'emploi et EPT*



* La métropole du Grand Paris (MGP) a été découpée en établissements publics territoriaux (EPT) et le reste de l'Île-de-France en zones d'emplois (ZE). La MGP inclut 8 communes de la Seine-Saint-Denis appartenant à la ZE de Roissy. La zone d'emploi de Roissy est donc, dans ce maillage, amputée de ces 8 communes de Seine-Saint-Denis.

Lecture : en 2018, les salariés du privé qui travaillent dans la zone d'emploi de Fontainebleau-Nemours gagnent en moyenne moins de 2 300 euros nets par mois en EQTP. Ceux qui y résident gagnent en moyenne entre 2 500 euros et 3 100 euros nets par mois en EQTP.

Champ : salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, base Tous salariés 2018

des salaires (nets en EQTP), mesurée par le rapport interdécile, est plus importante dans la MGP que dans les autres métropoles de province (4,2 contre 3,0).

Au nord-est de Paris : différence très nette entre rémunérations des salariés et des résidents

Selon les territoires, le profil des emplois offerts diffère parfois beaucoup de celui de la population active résidente. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, les salariés qui travaillent dans les établissements publics territoriaux (EPT) de Plaine Commune et Paris Terres d'Envol perçoivent un salaire relativement élevé, proche de la moyenne régionale, alors que les salariés résidant dans ces deux EPT perçoivent les rémunérations parmi les plus faibles de la région ► **figure 6**.

Dans les zones d'emploi de Rambouillet, Seine-Yvelinoise et à Paris, le constat inverse se vérifie : les actifs qui y travaillent perçoivent des salaires en moyenne plus faibles que ceux qui y résident. Plusieurs phénomènes peuvent expliquer ces différences. Dans certains territoires, le profil professionnel de la population résidente peut ne pas correspondre à celui requis pour occuper les emplois qui y sont offerts. Ailleurs, comme c'est le cas à Paris ou à l'ouest de la capitale, le coût immobilier élevé rend difficile l'accès au logement pour toutes les catégories sociales.

C'est dans l'EPT Paris Ouest La Défense, où se concentrent des activités de sièges sociaux de grandes entreprises, que les salaires sont en moyenne les plus élevés. Par exemple, la Société Générale, la Compagnie de Saint-Gobain ou le groupe Vinci y sont implantés. Les EPT Grand Paris Seine Ouest, Vallée Sud Grand Paris, de la Ville de Paris, Boucle Nord de Seine et la zone d'emploi de Versailles-Saint-Quentin offrent également des salaires supérieurs à la moyenne régionale. De nombreux dirigeants de grandes entreprises ou cadres commerciaux exercent en effet dans ces territoires où sont implantées des entreprises comme TF1 (Boulogne-Billancourt), LVMH (Paris) ou encore L'Oréal (Clichy).

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et le recours plus important au télétravail ont pu modifier cette géographie des salaires et des inégalités de richesse. ●

Marie-Christine Abboudi, Issam Khelladi, Laure Omont (Insee)



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent

Rédactrices en chef :
Marie-Odile Liagre
et Brigitte Rigot

Maquette :
Frédéric Luczak
et Nicolas Renaud

ISSN 2416-8149
© Insee 2021

www.insee.fr
@InseeRegions



► Pour comprendre

La métropole du Grand Paris est comparée à six grandes métropoles de province. Ce sont les six métropoles avec le plus grand nombre d'actifs ayant un emploi (localisés par le lieu de travail) qui ont été sélectionnées : Aix-Marseille-Provence, Lyon, la Métropole Européenne de Lille, Toulouse, Bordeaux et Nantes.

Les déterminants du salaire

L'étude s'appuie en partie sur une modélisation des principaux déterminants des salaires nets horaires (les salaires en EQTP prenant mal en compte les heures supplémentaires) disponibles dans la base Tous salariés, à savoir les caractéristiques des salariés (âge, sexe, catégorie sociale), leurs conditions de travail (type de contrat de travail, temps complet ou non) et les caractéristiques de l'employeur (activité et taille de l'entreprise). Un modèle de régression linéaire a été appliqué au niveau de la région Île-de-France, de la MGP et des six métropoles de province sélectionnées. Le logarithme du salaire horaire net ayant traditionnellement l'allure d'une loi normale, c'est celui-ci qui a été modélisé. D'autres facteurs interviennent dans la constitution du salaire, mais ne sont pas disponibles dans les sources utilisées. C'est le cas par exemple du diplôme. Par conséquent, plus qu'une analyse « toutes choses égales par ailleurs », il s'agit ici d'une analyse « toutes choses observées égales par ailleurs ».

Par ailleurs, des tests de Chow ont été mis en œuvre afin de comparer des modèles portant notamment sur des géographies distinctes. Il est ainsi possible d'aller plus loin dans la compréhension des écarts de salaires entre la MGP et la moyenne des six autres métropoles de province et de s'interroger, indépendamment des effets de structure observés, sur les particularités locales du fonctionnement du marché du travail et de détermination des salaires.

► Sources

La **base Tous salariés** est une base statistique sur l'ensemble des salariés, produite à partir de déclarations administratives de leurs employeurs. Sur le champ privé, les salaires annuels et les effectifs sont principalement issus des déclarations sociales nominatives (DSN) et des déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent à l'administration, et que l'Insee retraite ensuite. Les salariés du secteur agricole, les agents du secteur public, les salariés des particuliers employeurs, ainsi que les apprentis et les stagiaires sont exclus de cette étude. Les bénéficiaires de contrats aidés et de professionnalisation sont en revanche inclus.

Une observation de salaire correspond à un poste salarié, soit un individu dans un établissement une année donnée (un individu présent dans deux établissements est donc comptabilisé dans deux postes distincts).

L'utilisation de sources administratives en niveau permet d'obtenir des estimations annuelles d'emploi. L'emploi y est mesuré selon un concept « BIT répertorié », à un niveau fin tant géographique que sectoriel.

Le **fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores 2018)** permet de décrire l'emploi salarié sur l'ensemble des secteurs d'activité et des employeurs. Il couvre la totalité des employeurs (fonction publique, employeurs privés, y compris les particuliers employeurs), à l'exception des activités du ministère des Armées.

► Définitions

Les salaires sont calculés au **lieu de travail**.

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Calculé à partir du salaire net fiscal, il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, car ceux-ci ne sont principalement pas imposables, mais comprend les cotisations patronales pour les assurances complémentaires santé obligatoires.

Les **hauts salaires** correspondent ici aux 10 % de salaires les plus élevés (dernier décile).

Les **très hauts salaires** correspondent ici aux 1 % de salaires les plus élevés (dernier centile). Dans d'autres publications, ils sont appelés « hauts salaires ».

► Pour en savoir plus

- Sanchez Gonzalez J., Sueur É., « En 2018, le salaire net moyen dans le secteur privé augmente de 0,4 % en euros constants », *Insee Première* n° 1828, décembre 2020.
- Berger E., Bonnet O., « Les hauts salaires dans le secteur privé - Davantage de directeurs que de traders et de footballeurs », *Insee Première* n° 1800, mai 2020.
- Clé É., Jaluzot L., Malaval F., Rateau G., Sauvadet L., « En 2015, les prix en région parisienne dépassent de 9 % ceux de la province », *Insee Première* n° 1590, avril 2016.